

Paris, le 2 décembre 2011

COMMUNIQUE

**SIGNATURE DE L'ACCORD D'ACQUISITION PAR LE GROUPE
CANAL+ DES CHAINES DU GROUPE BOLLORE**

Les Groupes Bolloré et CANAL + annoncent la signature de l'accord définitif portant sur l'acquisition par le Groupe CANAL+ des chaînes gratuites du Groupe Bolloré.

Cet accord prévoit une acquisition par le Groupe CANAL+, en deux temps, des chaînes Direct 8 et Direct Star, ainsi que de leur régie publicitaire. L'accord donne également une option au Groupe CANAL+ d'en faire l'acquisition à hauteur de 100 %, en une seule fois, contre une rémunération en titres Vivendi à hauteur de 22,4 millions d'actions.

Cet accord est soumis à l'approbation de l'Autorité de la concurrence et du CSA.

*Direction de la Communication
Groupe CANAL+
Laurence Gallot 01 71 35 02 22
Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26*

*DGM Conseil
01 40 70 94 26*